

LE BUDGET DEVANT LE SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Puis le général BOURGEOIS, président de la Commission de l'Air, indique qu'un tiers seulement des crédits sera consacré à la construction d'appareils de transition qui seront succédés en 1937. Il indique qu'en avril plusieurs centaines d'avions de type nouveau seront disponibles. Mais, dit-il, il faut activer les constructions et le sénateur conseille de porter l'effort de l'industrie sur la construction d'une aviation de chasse bien équipée et d'une aviation de reconnaissance.

Declarations du général Denain

Le général DENAIN indique que l'organisation du ministère de l'Air est maintenant chose faite. Le ministre est disposé à rénover notre matériel en s'adressant, quand il sera nécessaire, à des pays étrangers.

Il rappelle qu'après la guerre commerciale a réalisé ses programmes. Il prévoit de nouvelles extensions du réseau aérien français avec le concours de l'industrie privée.

M. DENAIN assurera, dit-il, la place de la France dans l'organisation de l'Atlantique du Nord. Grâce au développement d'hommes comme Bonot, Mermod et Bossourot, nous avons pu soutenir la lutte concurrente dans l'Atlantique-Sud.

Nous développerons nos efforts en 1935. La France achète, pour les expérimenter, divers appareils militaires récents en Amérique. Nous assurerons, à notre pays, conclut le ministre, une aviation digne de ses sacrifices.

Le chapitre 29, qui réduit de 100.000 francs le crédit de 5.000.000 francs pour la construction d'appareils acrobatiques, est adopté après un vif débat opposant le ministre à M. Caillaux. Plus les différents chapitres du budget sont votés.

LE BUDGET DE LA GUERRE

Dans sa séance de l'après-midi, le Sénat reprend la suite du débat budgétaire par l'examen des dépenses affectées au ministère de la Guerre.

M. SARI, très ému, développe un rapport particulièrement documenté sur l'état de la dette de la Guerre.

M. Sari remarque que les effectifs français seront plus nombreux en 1935 qu'en 1934, en raison de la modification des dates d'appel des jeunes militaires. Mais le général de Gaulle annonce que assurés dans 1936 commenceront les années creuses dues à la diminution des naissances pendant la guerre, années qui se prolongeront jusqu'en 1940. De 200.000 hommes, le contingent normal tombera à 124.000 hommes. Le déficit sera absorbé pour moitié en abaissant à 20 ans l'âge de l'incorporation.

M. JACQUIER rapporteur, espère qu'on arrivera à ce résultat.

Qu'au nom du groupe socialiste, M. VOILIN réclame pour les ouvriers de la Défense Nationale le bénéfice de la loi des Assurances Sociales et l'institution d'un salaire national qui serait octroyé aux ouvriers de tous les établissements de l'Etat.

Le général Maurin intervient

Répondant aux orateurs, le général MAURIN promet de préparer une solution satisfaisante au problème des effectifs.

Mais, s'il est vrai, poursuit le ministre de la Guerre, que nous avons à craindre une attaque brusquée, faut-il que la France entière soit sous les armes ? (Très bien.)

Le ministre propose de remplacer les embauchés par du personnel civil. Il s'oppose, par contre à certaines réductions concernant le service de santé, enfin, pour remédier à l'affaiblissement, le général de Gaulle annonce qu'il déposera un projet qui tiendra compte des taux de traitement et d'indemnité de chômage. (Applaudissements.)

Un vif incident

Le Sénat passe alors à la discussion des articles.

Sur l'article 10, qui engage des crédits au titre de l'Union générale, un vif incident se produit entre M. MERCIER, M. LEMERY, le président de la commission de l'armée reprochant à l'ancien ministre de s'être d'avoir apporté au cours de son intervention des précisions regrettables.

« L'Officiel », dit-il, ne doit pas renseigner l'étranger.

Mais M. Lemery se justifie aisément.

« Tous mes chiffres, dit-il, sont empruntés soit au rapport de la Chambre et du Sénat, soit à la revue des deux mondes ». (Très bien à droite.)

Une déclaration de M. Flamin

Les derniers chapitres du budget de la guerre sont adoptés.

M. P.-E. FLANDIN, annonce à ce moment son intention de répondre au discours de M. Lemery.

« Je ne voudrais pas, dit-il, laisser le Sénat et le pays sous l'impression du discours de M. Lemery (Très bien). Je n'en recueille pas le bénéfice. La France fut l'ardeur patriotique. Mais l'opinion pourrait en déduire que les gouvernements successifs n'ont pas fait tout leur devoir pour l'organisation de la défense nationale.

« Vous connaissez le problème. Nous sommes une Nation pacifique de quarante millions d'habitants, et nous devons, avertis par trop d'expérience, nous prémunir contre le danger. Nous ne devons avoir qu'une organisation militaire défensive. De grands sacrifices ont été demandés au pays pour obtenir de nouvelles lignes de fortifications. Celles-ci, si elles étaient réalisées, nous les ont vu visiter, et je pense aussi à certains visiteurs étrangers. Certes, ces fortifications doivent être tenues en état de défense. La question, pour échapper, vous le pensez bien, ni à M. le ministre de la Guerre, ni à nos grands chefs militaires.

« On a opposé les effectifs et armements allemands aux nôtres. Ce n'est ni l'heure ni le lieu, pour moi, d'entreprendre un tel débat. Je sais que M. Lemery a dit exactement la situation et qu'elle entraîne certaines mesures d'avenir, pouvons nous préjuger de ces mesures aujourd'hui ? La question est liée à tout l'ensemble de notre politique. À notre position en Europe (Très bien). Au moment où nous travaillons à consolider la paix dans le monde et à écarter certains problèmes ou certains aspects de nos menaces graves, nous n'entendons pas renouer à la solidarité internationale devant le péril de guerre, ni considérer l'œuvre de l'Europe comme terminée.

Après l'adoption du budget des poudres, la séance est levée à 19 h. 15 et le débat renvoyé à ce matin.

LE RENOUVELLEMENT DES CARTES D'ÉTRANGERS

Les étrangers pourvus d'une carte d'identité valable jusqu'au 31 décembre 1934, devront en demander le renouvellement avant le 1er avril 1935.

A partir du 1er avril 1935, ils seront passibles d'une contravention et de peines de retard.

LE PRÉBISCITE SARROIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'officier anglais est sorti de l'hôpital.

M. Justin, l'officier anglais qui a été blessé avant-hier, au cours de la bagarre, a quitté l'hôpital hier soir. La Justice a été saisie de cet incident.

Les répercussions de l'incident à la Chambre des Communes

« Il n'y a aucune raison de craindre des complications politiques », a déclaré hier après-midi, sir John Simon, interrogé à la Chambre des Communes sur le récent incident dans la Sarre.

Le ministre a tenu, par ailleurs, à préciser que la force de police dans la Sarre était sous le seul contrôle de la Commission et que la gouvernement britannique n'était en aucun responsable du recrutement ou du choix de ses membres.

La Commission de gouvernement a donné des instructions spéciales en vue d'une enquête immédiate et approfondie, et l'officier en question a été suspendu de ses fonctions en attendant que l'affaire soit élucidée.

LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

C'est hier qu'expirait le délai imparti à tous les électeurs pour le jugement des appels motivés par les inscriptions sur les listes du périblé. La Cour a eu à juger environ 9.000 appels.

Puis, au bout de quelques instants, le vieillard appela l'enfant et siffla qu'elle fut en sa présence, il l'étrangla.

L'arrivée des troupes continue à la base britannique de Calais

Le cargo anglais « Autocarr », de la Southern Railway, qui avait quitté Calais hier matin, à 7 heures, pour Douvres, est revenu au port hier après-midi, vers 15 heures.

Ce cargo avait à bord une quarantaine de petites voitures automobiles convoyées par une soixantaine d'hommes de troupe.

Le chargement se complétait d'une certaine quantité de ravitaillement.

Toute la cargaison de navire a été placée dans des sacs de train spécial qui partira ce matin, vers 8 heures, avec les hommes de troupe, pour la Sarre.

Hier soir, à 17 heures, le paquebot français « Océan » a amené à son bord un détachement de 80 hommes de troupe et quelques officiers.

Ceux-ci, après avoir été reçus par les autorités de Calais, ont été dirigés vers l'Hotel Terminus, où on leur préparait un casse-croûte et du café chaud.

Puis, ils prirent place aussitôt dans des wagons réservés du rapide Calais-Bale, car ce détachement se rendait directement dans la Sarre à son nouveau cantonnement.

LA QUESTION SARROISE ET LA SITUATION DANS LES MINES

La Commission des Mines s'inquiète des conséquences qu'entraînera dans l'économie charbonnière la solution du problème.

Dans une des dernières réunions de la commission des mines de la Chambre des Députés, M. Ramadier a demandé que l'attention du gouvernement fut appelée sur les conséquences qu'entraînerait dans l'économie charbonnière la solution du problème de la Sarre.

La commission, à l'unanimité, a prié M. Charles Baron, d'intervenir en son nom au Sénat, le 10 décembre prochain.

A cet effet, le président de la commission a adressé à M. P.-E. Flamin, un lettre où il s'exprime ainsi :

« Quant à la liste définitive des délégués Allemands, l'Allemagne serait tenue, aux termes mêmes du traité de Versailles, de prendre possession des mines domaniales moyennant des conditions à débattre.

« Même si ces conditions devaient représenter un important sacrifice d'argent, nous sommes convaincus que les Français le consentiraient volontiers, dans un tel louable de paix politique et morale.

« Mais il serait souverainement injuste qu'après un si gros sacrifice pécuniaire de la France, le charbon sarrois eût encore chez nous, par rapport au charbon étranger, une place particulièrement privilégiée.

« En effet, 4 millions de tonnes environ de charbon sarrois échappaient au contingentement quand la Sarre faisait partie du domaine français. Cette situation inadmissible que les mines sarroises continuent à bénéficier de ce régime au cas où elles deviendraient propriété allemande, nous ne pouvons nous commercialiser sans doute presque plus de produits de provenance française et que les bénéfices n'aient plus à l'Etat privé.

« Dans ces conditions, nous ajouterions au sacrifice que représenterait un arrangement généreux, sur la cession, une lourde perte dont, cette fois, nos travailleurs du sous-sol payeraient la pénible rançon.

« Nous sommes convaincus que nos négociateurs avertis auront pris de légèr-tes précautions qui s'imposent pour nous éviter cette redoutable conséquence.

« M. Charles Baron, termine en demandant au gouvernement de donner l'assurance qu'il partage la manière de voir de la Commission, et de faire connaître, dès qu'il sera possible, les garanties qu'il aura obtenus à cet effet.

LA PROTECTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRANÇAISE

Une importante décision du ministre du Travail.

Pourrait l'exécution des mesures décidées par le conseil des ministres le 20 novembre dernier en vue d'assurer une protection efficace de la main-d'œuvre nationale, M. Paul Jacquier, ministre du Travail, a invité les directeurs du travail à rechercher les professions et les régions dans lesquelles on rencontre des proportions de travailleurs étrangers supérieures à 10 %.

A la suite des rapports qu'il a reçus, M. Jacquier, par un avis qui vient de paraître au « Journal Officiel », a ouvert la procédure prévue par la loi en vue de la prise d'office de décrets limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Ces décrets visent 44 industries ou commerces dans un grand nombre de départements.

Les organisations patronales et ouvrières sont invitées à faire parvenir leur avis au ministre du Travail dans un délai d'un mois, à partir du 14 décembre 1934, date de la publication de l'avis au « Journal Officiel ».

SADIOQUES MONSTRUEUX

Un vieillard américain étrangla puis mangea une fillette de 10 ans

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On publie la dépêche suivante de New-York : On connaît le crime odieux d'Albert Fish, qui assassina une petite fille de 10 ans, Grace Budd.

L'astuce meurtrier a fait des aveux complets et a été reconnu par les enquêteurs. Une seule de boucher, une hachette et une toile renfermant des ossements furent trouvés au domicile de l'assassin.

Ces ossements sont très certainement tout ce qui reste de la fillette.

L'enquête a révélé d'horribles détails qui laissent à penser que le monstre ne jout pas de toutes ses facultés.

Un jour, en juin 1934, Albert Fish, petit vieillard vêtu avec recherche, se présente chez les Budd comme étant M. Frank Howard.

Vous cherchez du travail pour votre jeune fille, dit-il, je viens de lire votre annonce dans les journaux. Qu'il vienne travailler chez moi, dans ma ferme.

Les parents le remercièrent avec effusion et dès le lendemain, le nommé Frank Howard vint chez les Budd. Il caressa la petite fille qui s'était approchée sans méfiance. Il la prit sur ses genoux et, d'accord avec les parents, l'emmena à son domicile.

Tout dux partit en auto. Soudain il stoppa. C'était devant une maison abandonnée, près d'Elsworth, non loin de New-York.

Howard monta au premier étage pendant que la fillette jouait dans les allées.

Puis, au bout de quelques instants, le vieillard appela l'enfant et siffla qu'elle fut en sa présence, il l'étrangla.

Fish a déclaré : « Je ne sais pourquoi j'ai agi ainsi ; j'avais soif de sang. Je voulais d'abord tuer son frère ; mais quand j'ai vu la fillette, c'est elle que j'ai choisie.

« J'ai dépecé le corps, j'ai enveloppé les morceaux et je suis parti.

« Je revins deux jours après. Personne n'avait pénétré dans la maison. J'emportai alors chez moi quelques-uns des morceaux.

Tel est le crime d'après la version de l'assassin.

Celui-ci a été examiné par les aliénistes et les médecins pathologistes ; tous sont d'avis qu'il s'agit d'un cas de sadisme absolument rare, d'autant plus que le meurtrier n'est qu'un vieillard de 50 ans.

Un Bessarabien tua sa femme et la fit manger par ses hôtes

Il y a quelques jours, un paysan d'Onitsoa (Bessarabie du Nord), nommé Nicolas Stefan, décida de supprimer sa femme pour vivre complètement avec son amie. Aidé de celle-ci, il traîna son épouse dans la cave et la jeta dans un puits.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

LA TENSION Russo-Japonaise

Un vieillard américain étrangla puis mangea une fillette de 10 ans

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Quelques experts ont émis l'opinion qu'il serait relativement facile de construire un barrage entre Sakhaline et Hokkaido et de cette façon, le courant chaud qui passe à côté de Vladivostok retournerait dans le Pacifique, en changeant favorablement le climat de la partie orientale du Japon. L'unique avantage de cette construction gigantesque, serait que le port de Vladivostok, gâlé à cause de manque du courant chaud, serait rendu inutilisable et de cette façon la Russie n'aurait plus de débouché dans le Pacifique.

Quelques-unes autorités responsables du Japon ne se sont occupées de cette affaire, les articles publiés par la Presse japonaise ont suffi à déclencher un ouragan de protestations de la part des Russes. Les Japonais ont riposté et, après avoir discuté les possibilités techniques de la construction du barrage, ils ont abordé les facteurs juridiques, politiques et économiques du problème. Les Russes en faisaient autant et c'est pourquoi on discutait déjà à la barre de Sakhaline pour être défendu contre des attaques aériennes.

Les choses en sont là pour le moment.

E. D.

(Reproduction interdite.)

LES ESCROQUERIES DES FINANCIERS MELLER ET DAoust

Le financier Paul Daoust, associé du banquier Meller, également inculpé dans les affaires de l'escroquerie, par M. Peloux, juge d'instruction, occupait un coquet pavillon qui se dressait dans un grand parc, rue de Paris, à Meudon. Il y a environ un an, Daoust quitta son logis et se domestiqua à des commerces du quartier que ses maîtres allaient s'établir en province.

Dans cet endroit, assés désert de la localité, on ne connaît que fort peu la vie que menait Daoust, que du reste, on voyait fort peu. Il partait le matin et rentrait fort tard dans la soirée. Les personnes qui le voyaient dans le quartier, disaient qu'il traitait des affaires sans autre précision. Ces trois mots suffisèrent pour jeter un certain vernis sur sa personnalité. On considéra que ses airs d'homme d'affaires justifiaient assez bien.

Des explications d'un démarcheur du banquier daoust

D'autre part, M. Pierre Waché, dont le nom a été prononcé à propos de la souscription de M. Pecqueur à la Société civile immobilière de reconstruction, qui fut le premier à se plaindre à la justice des agissements de l'escroc Jean Meller, a expliqué dans quelles conditions il avait été amené à collaborer un certain temps à la réparation de fonds du couple.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

UNE GRAVE AFFAIRE PASSIONNEE LA COTE D'AZUR...

Il s'agit d'un chantage portant sur 3 millions, organisé par une fausse comtesse, sa mère et son mari

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une dépêche de Nice annonce qu'une pseudo-comtesse italienne, arrêtée ces jours derniers à Florence aurait fait « chanter » de trois millions un industriel de la région parissienne.

Après avoir donné des fêtes d'une magnifique insolite, le comte et la comtesse Alexandroff et la mère de cette dernière la comtesse de San Germaino, en furent réduits à faire des dettes et finalement furent obligés de quitter la Côte d'Azur.

Les touchants dans des établissements de crédit de Nice des sommes exorbitantes importantes que leur faisait parvenir un correspondant mystérieux. Mais un jour, le correspondant mystérieux cessa de donner de ses nouvelles. L'argent ne rentra plus. Il est pour le moins étrange de constater que l'époque où Alexandroff et sa femme cessèrent de recevoir leurs importantes mensualités, coïncide avec celle où se déclencha l'affaire Stavisky. En tout cas les Alexandroff menèrent pendant plus d'un an une existence princière.

C'est qu'un peu plus tard qu'ils commencent leurs premières indécisions, et un beau jour, ils s'embarquent sur un yacht qui met le cap sur l'Italie.

Les plaintes peu à peu se succèdent. C'est ainsi que les agissements des Alexandroff ont été dénoncés par M. Germaino qui, d'ailleurs, n'en a que le titre — car la véritable comtesse San Germaino habite Milan — furent connus des policiers florentins qui, le 15 juin, le 17 juillet 1934, frappé M. Paul Merle, auteur d'articles parus dans le « Pays » et qui dénonçaient les agissements de Stavisky.

Sur appel, la 13e chambre de la Cour a ramené à un mois de prison la peine de Georges Hainaux, et à 8 jours de prison celle de M. Merle.

M. Paul Merle a obtenu la confirmation de sa peine de prison de 15 jours et de dommages-intérêts qu'il avait demandés.

Le gouvernement français s'est rendu acquéreur pour la somme de 15.000 livres sterling, de la collection de quelque trois cents lettres de Napoléon, pour la plus grande partie inédites qui passaient hier après-midi en un seul lot aux enchères de la salle Sobthey.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les banques et offrir aux directeurs de ces établissements l'ouverture de titres émis par la Société Civile Immobilière de Reconstruction.

« C'était vers la fin de 1928, a-t-il déclaré, je représentais alors une maison d'appareils de distribution automatique des affaires militaires très bien, j'appris qu'une société financière, dont le siège était à rue Ballu, demandait des démarcheurs.

« Je me présentais. Après quelques pourparlers avec un employé qui me fut nommé directeur de la société, j'allai aller voir les